



VILLE DE PULLY

Commission de gestion

Rapport sur l'exercice 2020

Table des matières

1. Rapport de la Commission	4
1.1. Composition de la Commission	4
1.2. Séances de la Commission	5
1.3. Suivi des vœux et observations 2019	5
1.4. Thèmes transversaux	6
1.5. Vœux	6
1.6. Observations	7
1.7. Traitement d'une dénonciation	7
1.8. Conclusions	8
1.9. Remerciements	8
2. Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC)	9
2.1 Introduction	9
2.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal	9
2.3 Thèmes transversaux	11
2.4 Thèmes choisis par la sous-commission	13
2.5 Visites	14
3. Direction des domaines, gérances et sport (DDGS)	15
3.1. Introduction	15
3.2. Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal	16
3.3. Suivi des vœux et observations 2019	17
3.4. Thèmes transversaux	17
3.5. Thèmes choisis par la sous-commission	20
4. Direction des travaux et des services industriels (DTSI)	23
4.1 Introduction	23
4.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal	23
4.3 Thèmes transversaux	24

4.4	Thèmes choisis par la sous-commission _____	25
4.5	Visites _____	30
5.	Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) ____	31
5.1	Introduction _____	31
5.2	Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal _____	31
5.3	Thèmes transversaux _____	33
5.4	Thèmes choisis par la sous-commission _____	33
5.5	Voeux _____	35
6.	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) _____	36
6.1	Introduction _____	36
6.2	Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal _____	36
6.3	Thèmes transversaux _____	37
6.4	Thèmes choisis par la sous-commission _____	37
6.5	Visites _____	38

1. Rapport de la Commission

Monsieur la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2020.

Chaque sous-commission a examiné la gestion d'un dicastère par pointages tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux à la commission lors de séances plénières.

1.1. Composition de la Commission

Président :	Dominique Favre (PLR)
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC) :	Muriel Thalmann (PS), Rémo Kuonen (AdC), et Frederic Anker (PLR)
Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) :	Anne Viredaz (Verts) et Rihab Hammami (PS) et Roger Zimet (PLR) et
Direction des travaux et des services industriels (DTSI) :	Michel Aguet (PLR), Léna Lio (UDC) et Pierre Zappelli (PLR)
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique (DUE) :	Sébastien Fague (PLR), Géraldine Padez (AdC) et Luc Girardet (Verts)
Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) :	Léonardo Kardum (UDC), Isabelle Krenger (AdC) et Sylvie Winkler (PS)
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Michel Aguet
Délégué à la Commission des finances	Léna Lio
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Karine Chevallaz

1.2. Séances de la Commission

La Commission s'est réunie à cinq reprises en séance plénière :

Le 5 octobre 2020 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Muriel Thalmann, Rémo Kuonen, Lena Lio, Isabelle Krenger, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Géraldine Padez, Michel Aguet, Leonardo Kardum, Roger Zimet, Pierre Zappelli, Sylvie Winkler, Lucas Girardet.

Le 25 novembre 2020 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Rémo Kuonen Isabelle Krenger, Dominique Favre, Sébastien Fague, Géraldine Padez, Michel Aguet, Karine Chevallaz, Lucas Girardet, Pierre Zapelli, Rihab Hammami, Roger Zimet.

Le 1^{er} mars 2021 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Muriel Thalmann, Rémo Kuonen Isabelle Krenger, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Michel Aguet, Frederic Anken, Lucas Girardet, Pierre Zapelli, Rihab Hammami, Roger Zimet, Sylvie Winkler, Léna Lio, Leonardo Kardum

Le 19 avril 2021 :

Présents : Mesdames et Messieurs, Rémo Kuonen Isabelle Krenger, Anne Viredaz Ferrari, Dominique Favre, Sébastien Fague, Michel Aguet, Karine Chevallaz, Frederic Anken, Lucas Girardet, Pierre Zapelli, Roger Zimet, Sylvie Winkler, Léna Lio , Géraldine Padez, Leonardo Kardum

1.3. Suivi des vœux et observations 2019

Le précédent rapport de la commission de gestion contenait trois vœux et quatre observations.

La municipalité y a répondu le 29 avril 2020. Les réponses satisfont les membres de la commission qui suivront attentivement les développements prévus dans les différents domaines.

1.4. Thèmes transversaux

La commission a choisi les thèmes transversaux suivants :

- La COVID-19
- L'impact du référendum sur le taux d'imposition

Le président de la commission a interpellé la municipalité sur les deux thèmes par un courrier du 28 novembre 2020. Il s'agissait de connaître, concrètement, les actions effectuées au sein des services face à la COVID-10 et aux risques de perdre la votation sur le taux d'imposition.

Une réponse a été transmise le 15 décembre 2020 en citant le dispositif mis en place, notamment les plans de continuité des activités. Au sujet du référendum, la municipalité estime avoir réagi correctement en présentant du budget 2020 inférieur de 3,8% par rapport au budget 2019. Les sous-commissions ont pu traiter ces deux points au niveau des dicastères.

1.5. Vœux

1.5.1 DAGFAC

A la suite du confinement dû à la COVID-19 imposé en mars et avril 2020 par le Conseil fédéral, la sous-commission a pu constater la rapidité avec laquelle les diverses directions ont mis en place le télétravail avec une grande efficacité.

La commission estime qu'il serait opportun de profiter des expériences menées dans ce domaine pour encourager ce mode de travail au sein de l'administration communale. Il peut permettre d'offrir des conditions-cadres plus adaptées à de potentiels collaborateurs n'ayant pas leur domicile dans la commune et d'attirer de nouveaux talents. Il est à la fois plus écologique, semble plus efficace et répondre à la nécessité d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. De plus, il permet de renforcer l'attractivité de la Commune de Pully en tant qu'employeur.

1.5.2 DDGS

Aucun vœu.

1.5.3 DTSI

Aucun vœu.

1.5.4 DUE

La commission propose de modifier le règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions dans le sens que l'agencement complet de la 5ème façade des bâtiments fasse l'objet des plans de mise à l'enquête.

1.5.5 DJAS

La commission souhaite que soit maintenu à l'avenir le développement des possibilités d'accueil préscolaire et que l'application des axes stratégiques prévus dans le plan directeur de la DJAS se perpétue.

1.6. Observations

1.6.1 DAGFAC

Aucune observation.

1.6.2 DDGS

Aucune observation.

1.6.3 DTSI

Aucune observation.

1.6.4 DUE

La commission demande la mise à jour et la publication de l'inventaire cartographié des places de jeux de la Ville avec leurs particularités.

1.6.5 DJAS

Aucune observation.

1.7. Traitement d'une dénonciation

La présidente du Conseil communal a transmis au président de la commission une correspondance reçue d'un ancien collaborateur de la Commune. Lors de la séance du 19 avril 2021, les membres de la commission ont décidé de ne pas entrer en matière. En effet, les informations reçues ne sont pas pertinentes par rapport au rôle de la commission qui est de vérifier la gestion de l'année 2020.

1.8. Conclusions

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate, d'une manière générale avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2020 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

1.9. Remerciements

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

Pully, le 1^{er} mai 2021

Pour la Commission de gestion, le président, Dominique Favre

2. Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGFAC)

2.1 Introduction

La sous-commission est composée de trois commissaires: *Mme Muriel Thalman (PS), MM. Frédéric Anken (PLR) et Remo Kuonen (AdC), rapporteur*

Elle s'est réunie à 4 reprises, le 29 octobre 2020 en présence de Mme Muriel Thalman et M. Remo Kuonen, les 14 décembre 2020, 1^{er} mars 2021 et 1^{er} avril 2021 en présence de Mme Muriel Thalman, de MM Frédéric Anken et Remo Kuonen.

Elle a été reçue le 14 décembre 2020 et le 1^{er} mars 2021 à la Maison pulliérane, salle de la Paudèze, par M. Reichen, Syndic, M. Steiner, Secrétaire municipal, Mme Schwander, Cheffe du Service des ressources humaines, M. Chuard, Chef du Service des finances et M. Pittet, Chef du service de l'informatique.

2.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

<u>Préavis N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédit alloué (CHF)</u>	<u>Crédit dépensé / engagé (CHF)</u>	<u>Communication au conseil communal, bouclément, remarques.</u>
23-2015	Gestion électronique des documents	CHF 330'000.00	CHF 250'490.54	Le déploiement progressif se poursuit au sein de la Ville. A fin 2020 les 3 Directions DAGF, DDGS et DJAS ont basculé sur le nouvel environnement GED et 220 utilisateurs exploitent déjà cet outil régulièrement. Les migrations se déroulent bien selon un processus standardisé. Elles se poursuivront courant 2021 avec les 2 dernières directions (DUE et DTSI).
21-2018	Renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques	CHF 1'185'000.00	CHF 575'732.12	L'extension du réseau fibres optiques se poursuit progressivement avec notamment la montée de Rennier depuis la Clergère. Les travaux de remplacement de notre Firewall sont terminés. L'ensemble de ces réalisations ont été ralenties en raison des contraintes liées au Covid-19.
13-2019	Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du	CHF 220'000.00	CHF 71'719.65	Le projet a débuté et les premières itérations de reprise des données sont en cours. La saisie des données liées à la fibre optique a

	réseau fibre optique			également débuté dans le nouveau module.
05-2020	Mise à jour des DataCenter	CHF 520'000.00	CHF 508'492.00	Le remplacement des équipements est déjà bien avancé et l'ensemble des travaux seront terminés en février 2021 ce qui permettra de boucler le préavis.
18-2020	Construction d'un réseau de télécommunication à fibre optique FTTH Travaux sur le domaine public	CHF 2'800'000.00	--	Préavis adopté lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2020. Le projet débutera en 2021.
03-2017	Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019	CHF 965'000.00	CHF 877'297.51	Tous les véhicules prévus dans le préavis ont été acquis. Aucune acquisition n'a été faite durant l'année 2020. Un nouveau préavis 03-2021 a été adopté par le Conseil communal le 24 mars 2021.
13-2017	Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette	CHF 1'181'000.00	CHF 390'000.00	<p>Les travaux préparatoires, la coordination des plans d'installations techniques et les appels d'offres sont en cours. Le suivi pour la Ville de Pully est assuré conjointement par la DUE et la DAGF.</p> <p>Une convention de collaboration avec le Centre des Littératures en Suisse romande (CLSR), spécialiste de C. F. Ramuz, a été signée en 2020 afin d'assurer une assise scientifique solide au projet muséal, en complément à la convention-cadre conclue avec l'Université de Lausanne en 2018.</p> <p>La vision, les missions et les objectifs du projet muséal ont été définis et la conception des étapes du parcours est bien avancée. Les objets ont été sélectionnés et la collaboration se poursuit avec le studio de design BIG-GAME pour la scénographie. Avec le développement du projet se nouent de nouvelles relations partenaires, notamment avec la Bibliothèque Cantonale Universitaire. Concernant la collection, la documentation scientifique de l'inventaire a démarré.</p> <p>La Fondation La Muette a été constituée afin d'accompagner la réalisation et l'exploitation des locaux, et dans le but de</p>

				soutenir financièrement par des recherches de fonds externes les projets du lieu. Le Conseil de Fondation est composé de cinq membres au moins, désignés par la Ville de Pully, dont deux au moins sont choisis dans la famille de l'écrivain ou proposés par elle. Une première demande de fonds auprès de la Loterie Romande a abouti.
18-2018	L'Octogone - Théâtre de Pully - Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre	CHF 1'175'000.00	CHF 1'124'962.95.	L'essentiel des travaux a été mené à bien durant l'été 2019. Ils ont été suivis conjointement par DUE et DAGF. Certaines finitions ont été accomplies en 2020. Une ultime intervention technique est encore prévue en 2021, ce qui permettra ensuite de boucler le préavis.

2.3 Thèmes transversaux

La sous-commission a abordé les thèmes ci-dessous.

1. Impact de la COVID-19 sur l'organisation de l'administration communale
2. Procédures juridiques, (implantation d'habitations aux Boverattes, éventuels conflits entre la société Vaudoise Assurances et la commune de Pully) et implications financières pour la commune.

1. Impact de la COVID-19 sur l'organisation de l'administration communale

- Plans de continuité
- Prestations indispensables
- Télétravail: équipements, règlements avec convention, pérennisation
- Appel aux RHT, notamment dans l'accueil de la petite enfance
- Gestion du personnel, ressentis
- Impacts financiers

Début mars 2020, la direction des Domaines a mis à disposition des locaux communaux. Une cellule de crise a été constituée avec le Syndic, le Secrétaire municipal, la Cheffe des RH et le Commandant de la police. Chaque direction a défini les prestations prioritaires. La 1^{ère} réunion de gestion de crise a eu lieu le 1^{er} mars, une petite semaine après le premier cas détecté en Suisse (25 février). La cellule C4 (conduite de crise COVID-19) s'est ensuite réunie à intervalles réguliers. Des réunions ont été organisées chaque semaine avec la Municipalité au complet et les chefs de service pour accompagner les décisions de la Confédération et des cantons. Les plans de continuité pour toutes les directions ont été approuvés par la Municipalité le 18 mars 2020. La dernière séance de la cellule de crise a eu lieu juste avant l'été.

Des tournus ont été définis pour préserver les équipes. L'occupation des bâtiments communaux a été extrêmement limitée, comme les accès aux guichets. Les offres informatisées, ainsi que le télétravail ont été déployés extrêmement rapidement sur une base déjà existante, approuvée par le Conseil communal dans le cadre de préavis présentés

antérieurement par la Municipalité. Elles ont été élargies efficacement. Tous les employés ont été équipés en ordinateurs portables si nécessaire.

Globalement, la sous-commission estime que la réactivité de l'Autorité communale pour la prise des décisions et la mise en place des directives et des infrastructures répondant au mieux aux circonstances très particulières dues à la pandémie a été appropriée.

Actuellement, 6 personnes pratiquent le télétravail de façon régulière (maximum 40% du temps de travail). La convention passée avec elles est révocable en tout temps. De nombreux collaborateurs non-conventionnés possèdent des accès virtualisés et pratiquent le travail à domicile. Cette solution est nettement plus appréciée, car elle permet de travailler encore plus efficacement sur un dossier.

Aujourd'hui, en raison de la COVID-19, 17 demandes d'un jour régulier de télétravail par semaine ont été déposées. Une telle flexibilité est appréciée, mais on ne note pas une explosion des requêtes.

Le télétravail requiert un cadre indispensable: un équipement informatique approprié, un règlement avec convention, une pérennisation de l'organisation et éventuellement un subside financier. Une somme de CHF 600.- pour une période de 4 ans est versée pour l'acquisition du matériel adéquat aux cadres appelés à travailler à l'extérieur. L'octroi du subside a été étendu à tous les collaborateurs qui devaient être équipés.

Le recours aux RHT a été effectué essentiellement pour les structures d'accueil pour la petite enfance. Si dans un premier temps elles n'ont pas été obtenues, dans un second temps la réponse a été favorable. Des indemnités pour pertes de gain pour tous les collaborateurs qui ont été mis en quarantaine obligatoire et pour les parents qui ont dû rester à la maison ont été versées par l'Etat.

Des solutions alternatives pour les personnes empêchées de travailler ont été mises en place. Certains collaborateurs, dont les tâches ne permettaient pas de recourir au télétravail, ont rejoint la cellule d'aide aux personnes fragiles (courses, aides et appuis divers, etc.). D'autres se sont mis à disposition pour offrir des coups de main aux concierges des écoles, pour gérer le processus infernal de nettoyage et de désinfection des bâtiments administratifs et scolaires. Enfin, l'envoi d'une newsletter hebdomadaire a permis d'informer et de maintenir le lien au sein du personnel.

Les collaborateurs payés à l'heure (p. ex. à l'Octogone) ont été rémunérés pour leurs heures planifiées. Aujourd'hui, la planification est effectuée à un rythme hebdomadaire et non plus mensuel.

Le ressenti en matière de gestion du personnel a été évalué dans le cadre des entretiens de fin d'année. Généralement, les collaborateurs ont déclaré être satisfaits de l'organisation mise en place, ainsi que de la newsletter. Il n'y a eu que très peu de critiques, mais le manque de contacts généré par le confinement a été souligné et regretté.

Impacts financiers. Une rubrique COVID-19 a été créée dans le cadre des comptes 2020 sous chiffre 222 et intègre toutes les dépenses directement liées à la COVID-19 pour un montant total de CHF 368'452,53: par exemple l'achat de machines à vapeur spécifiques pour le nettoyage des moquettes du collège pour répondre aux exigences du Canton, les soutiens à la culture, à la fondation pour l'enfance et la jeunesse, l'installation de parois en plexiglas, l'achat de matériels de protection, dédommagements et remboursements, etc. Cette liste ne comprend pas les effets sur le personnel communal.

Les pertes de revenus liées à la COVID-19 sont difficiles à évaluer. Pour l'instant les recettes fiscales sont comparables à celles de 2019. Une analyse sera effectuée en la matière pour la Commission des finances.

Ajoutons que les "non-dépenses" ne figurent pas dans le compte no 222.

Compte tenu des expériences réalisées, l'administration communale gère aujourd'hui un stock de matériel de protection pour assurer les besoins durant deux mois en désinfectant, en masques (2 masques par personne et par jour), etc. Initialement, le stock de matériel utile était centralisé par le Canton.

Précisons encore que la réalisation des chantiers relatifs aux infrastructures a été freinée par la situation sanitaire.

Les coûts liés à la COVID-19 doivent être clairement séparés des autres, car ils auront indéniablement un impact encore sur les années à venir.

2. Procédures juridiques

- Comment sont-elles décidées?
- Qui les met en œuvre?
- Combien y en a-t-il eu?
- De quel type?
- Quelle est l'issue des procédures ?
- Quels sont les coûts?

Chaque direction décide, de cas en cas, de l'opportunité d'engager des procédures judiciaires, à moins qu'une telle procédure implique la Municipalité dans son ensemble. C'est alors la DAGFAC qui en prend le lead.

Pour les Boverattes, le contentieux juridique actuellement en cours est de la compétence la DUE et n'implique que des tiers, soit la Vaudoise Assurances et Implenia (entreprise générale). S'agissant de l'esthétique de la 5^e façade (les toitures), une nouvelle mise à l'enquête publique soumise au cours du 1^{er} trimestre 2021 a été rejetée. Le contentieux est par conséquent toujours en cours.

Pour la décontamination du terrain en raison de la pollution au cuivre, une convention a été négociée et signée entre la commune et La Vaudoise. Les coûts de la décontamination du terrain des Boverattes ont été pris en charge pour moitié par la commune de Pully pour un montant de CHF 498'000.00.

Actuellement, la seule procédure juridique en cours au sein de la DAGFAC se rapporte au refus du paiement de la facture sociale à l'Etat de Vaud. Comme les employés du service juridique ne sont pas des avocats et ne peuvent pas plaider devant un tribunal, ils doivent donc se faire assister par des spécialistes.

La DAGFAC a un budget pour d'éventuels litiges juridiques, mais pas avec implication de tous les dicastères.

2.4 Thèmes choisis par la sous-commission

1. Anticipation d'un résultat de référendum rejetant la hausse du taux d'imposition

Aucun plan B n'a été anticipé. 10,7 millions de francs de déficit étaient prévus indépendamment du résultat du référendum. Comme 2 points d'impôt équivalent à environ 3 millions de francs, l'augmentation du taux d'imposition n'impactait pas de manière stricte les reports au budget. Les démarches de restrictions budgétaires avaient d'ores et déjà été engagées.

2. Avenir de la Villa romaine: problème de conservation, que se passe-t-il ? Plan B

Le projet est simplement reporté, car il reste urgent et il est indispensable pour Pully de remplir ses obligations légales de conservation du patrimoine culturel local, régional et national.

Selon M. Reichen, le poids des investissements pour le développement de l'archéolab est tout à fait supportable dans les années à venir. Il s'agit de mettre sous le projecteur des réalisations et d'envoyer un message a contrario.

2.5 Visites

1. Espace Ramuz

La sous-commission envisageait une visite du chantier du Musée Ramuz, mais celui-ci ayant pris du retard, non seulement en raison du contexte sanitaire, mais aussi en raison de l'importante rénovation de l'ensemble de la bâtisse, elle a renoncé à se rendre sur place.

Soulignons que l'implication de la famille dans ce chantier est très forte. La commune de Pully ne supporte qu'un cinquième des coûts (surface d'environ 100 mètres carrés).

Rappelons qu'une convention inscrite au Registre foncier en décembre 2019 définit l'usage de l'espace muséal. Pour simplifier l'organisation et le contrôle du chantier, le même architecte a été mandaté par la Ville et par la famille. Il est appuyé par un technicien de la DUE.

La Loterie romande a effectué des promesses de dons, mais la Ville de Pully a dû anticiper un certain nombre d'engagements financiers pour pouvoir ouvrir l'espace Ramuz au printemps 2022 comme prévu.

La Fondation La Muette (décembre 2020) a été créée pour gérer la relation entre la Ville de Pully et la famille en lien avec l'espace muséal et pour rechercher des parrainages privés, ainsi que les soutiens financiers de fondations privées favorables à la culture.

Pour la sous-commission DAGFAC, Remo Kuonen

3. Direction des domaines, gérances et sport (DDGS)

3.1. Introduction

La sous-commission était composée de trois commissaires : Mme Anne Viredaz Ferrari (Les Vert·e·s), MM. Rihab Hammami (PS) et Roger Zimet (PLR)

Elle s'est réunie le 23 novembre 2020 pour préparer une liste de questions adressées par courriel à la DDGS, auxquelles le chef de Service M. Sébastien Cornuz a répondu par courriel également.

Elle a été reçue le 13 janvier 2021 par Mme Lydia Mamejean, Conseillère municipale, M. Sébastien Cornuz, chef de Service, M. Laurent Pasquier, adjoint au chef de Service, M. Michael Grandjean, chef d'exploitation des forêts communales et Mme Laryssa Von der Weid, juriste

Cette séance devait initialement se tenir au refuge forestier de la Chenaule pour aborder la gestion des forêts, mais avec l'arrivée de la neige, elle a été déplacée au Foyer de la Maison pulliérane, ce qui a permis grâce à la présence Mme Laryssa Von der Weid de compléter les informations sur l'attribution des logements des Boverattes.

La sous-commission DDGS remercie toutes les personnes présentes pour la richesse et la pertinence des informations fournies.

Dates	Objets	Participants
Le 23 novembre 2020	Réunion de la sous-commission	Mme Anne Viredaz Ferrari et MM. Rihab Hammami et Roger Zimet
Le 13 janvier 2021	Séance de travail avec les représentant·es de la Commune	Mme Anne Viredaz Ferrari et MM. Rihab Hammami et Roger Zimet

Pour l'année 2020, la sous-commission DDGS a choisi d'examiner les objets suivants :

1. Introduction
2. Préavis bouclés et en cours en 2020
3. Suivi des vœux et observations 2019
4. Thèmes transversaux
5. Thèmes choisis par la sous-commission
 - 5.1 Bâtiments communaux
 - 5.2 Mise en location des appartements aux Boverattes
 - 5.3 Gestion des forêts communales

3.2. Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

<u>Préavis N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédit alloué (CHF)</u>	<u>Crédit dépensé / engagé (CHF)</u>	<u>Communication au conseil communal, bouclément, remarques.</u>
19-2016	Eglise du Coteau Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur	CHF 696'400.00	CHF 695'928.95	Préavis bouclé en 2020 Communication au Conseil N° 11-2020 du 9 décembre 2020 Solde positif CHF 401.05
06-2017	Centre sportif de Rochettaz. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage.	CHF 3'420'000.00		En cours Les travaux n'ont pas encore débuté. A la suite de la mise en l'enquête, réalisée en le 28 octobre et le 27 novembre 2017, la Municipalité a levé quelques oppositions. Un seul opposant a recouru au tribunal cantonal. Pour cette raison, la situation est bloquée en attente d'un jugement ou d'un accord entre les parties.
19-2018	Terrain des Boverattes-Est Participation aux coûts de mise en décharge des terres	CHF 498'000.00		En cours
05-2019	Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate	CHF 80'000.00		En cours
05-2019	Entretien du patrimoine construit 2019-2022	CHF 3'008'990.00		En cours
04-2020	Home Ecole de Pully aux Mosses Mise en conformité et rénovation	CHF 5'750'000.00		En collaboration avec la DJAS et la DUE Les travaux ont débuté en février 2021 et vont se dérouler sur 19 mois. Communiqué de presse du 23.02.2021
06-2020	Rénovation des infrastructures de Pully-Plage Demande de crédit d'étude	CHF 1'350'000.00		En cours
09-2020	Centre sportif de Rochettaz - Rénovation, mise en conformité et homologation du	CHF 2'150'000.00		En collaboration avec la DUE Les travaux ont débuté en octobre 2020 et se sont achevés en mars 2021.

terrain de football existant « B » en gazon synthétique		Communiqué de presse du 25.03.2021
---	--	------------------------------------

3.3. Suivi des vœux et observations 2019

1. Vœu 1.6.2 DDGS - Guillemin 9

La DDGS indique que les locaux n'ont pas été mis à disposition de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) car l'administration de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) a temporairement pris possession de l'appartement en raison d'un besoin de place urgent. Dès que la FEJ aura trouvé de nouveaux locaux, contact sera pris avec l'ALJF, sous réserve que le projet de garderie démarre.

2. Vœu 1.6.3 DDGS - Durabilité des bâtiments publics

La commission de gestion avait formulé le vœu que lors de tous travaux importants de rénovation ou de construction de bâtiments communaux, les coûts supplémentaires qu'engendrerait une certification avec un standard reconnu (par ex. Minergie), les économies d'énergie qui pourraient en découler soient chiffrés afin de pouvoir comparer les coûts entre un budget prenant en compte les normes actuelles en matière d'énergie et un budget prenant en compte de plus amples mesures.

La DDGS indique qu'elle se charge de l'entretien courant des immeubles et de travaux de rénovation de moyenne importance. Pour les travaux plus importants, notamment ceux nécessitant une mise à l'enquête, c'est la division architecture de la DUE qui pilote les projets.

Dans le cadre des rénovations auxquelles elle a procédé, la DDGS a veillé aux économies d'énergie en remplaçant des luminaires par des leds avec détecteurs de présence ; elle a remplacé l'ensemble des fenêtres de l'immeuble du Stand 3 ; elle a remplacé les deux chaudières du collège de l'Annexe-Ouest en intégrant la centrale de chauffe au système de gestion centralisée ; une importante couche d'isolation a été ajoutée lors de la rénovation du toit de la salle omnisports du collège Arnold-Reymond, pour laquelle une subvention de plus de CHF 100'000.00 a été versée par le programme bâtiment du canton de Vaud.

3. Observation 1.7.3 DDGS Guillemin 9-11

La commission de gestion a souhaité que la Municipalité mette tout en œuvre pour ouvrir 90 nouvelles places de garderie à Guillemin 9-11 dans les plus brefs délais.

Dans la Communication N°5-2020 du 30 septembre 2020, la Municipalité a annoncé l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 95'000.00.

3.4. Thèmes transversaux

La sous-commission DDGS a examiné les répercussions de la Covid 19, en revanche elle n'a pas eu connaissance de mesures prises suite au referendum sur le taux d'imposition, cette question étant traitée de manière centralisée par la DGAF/finances.

1. La COVID-19

1.1. De quelle manière la DDGS a-t-elle été impactée ?

La DDGS a été lourdement impactée, à savoir:

- Exploitation des piscines et du port : fermeture des piscines, retard à l'ouverture de Pully-Plage avec un report de l'engagement du personnel auxiliaire et la mise en place d'un plan de protection complexe.
- Exploitation viticole : les travaux de la vigne n'ont pas été trop impactés, ce qui a permis de réaliser une vendange 2020 correcte. Toutefois la baisse des ventes de vins a été très importante en raison de l'annulation des manifestations publiques et celles de la Cave de Pully notamment, et de la fermeture des restaurants. Une péjoration de plus de CHF 50'000.00 de perte supplémentaire est attendue.
- Exploitation forestière : pas trop impactée. Ralentissement du travail dû au respect des prescriptions sanitaires.
- Exploitation conciergerie et intendance : la pandémie a eu d'énormes conséquences en matière de nettoyage et désinfection des locaux administratifs et scolaires. Tous les plans de nettoyages ont été adaptés en un temps record et les ressources humaines ont été réaffectées dans les collèges, notamment. La DDGS a bien anticipé, ce qui nous a permis de ne pas souffrir de rupture de stocks de produits de nettoyage et ainsi assurer la sécurité des locaux pour tous les usagers. Un immense effort a été fourni par les concierges et leurs responsables afin de garder la maîtrise de la situation. Des ressources humaines d'autres entités (home-école des Mosses, théâtre de l'Octogone et piscines) ont renforcé les équipes de concierges.
- Exploitation des artisans : Grâce aux compétences des artisans, plus d'une soixantaine de parois de séparation en plexiglas, avec armatures en bois, ont pu être confectionnées pour garantir l'usage de tous les locaux de l'administration. Ainsi, aucune fermeture des guichets de l'administration n'a été engendrée par un défaut d'équipement.
- Exploitation gérance des immeubles : l'entretien et les travaux dans les immeubles ont été directement concernés par les restrictions d'activités sur les chantiers et les fermetures d'entreprise (absence des collaborateurs). Il a fallu jongler entre les chantiers afin de tous pouvoir les maintenir et les finir avant la fin de l'année. Des collaborateurs ont annulé une partie de leurs vacances afin d'assumer la charge de travail reportée.
- Bureau des sports : Pour rappel, aucun collaborateur n'est pleinement attribué au bureau des sports. Ainsi, le chef de service a pris en direct toute la coordination des mesures impactant les infrastructures sportives et la communication avec les sociétés locales. Pully a été une des premières communes de Suisse à rouvrir ses infrastructures dans le plus strict respect des normes en éditant un plan de protection des infrastructures sportives de la Ville de Pully. Le service a dû assurer le contrôle de tous les plans de protection des sociétés sportives. Plus de 100 plans de protection ont été relus, corrigés et adaptés à l'évolution constantes des directives et textes légaux.
- Administration de la DDGS : Un important travail a été généré par l'annulation des réservations de salles et de refuges. L'annulation des manifestations a également généré de nombreuses conséquences administratives. La mise en place du télétravail et le maintien des activités de réception ont également générés d'importants changements et une flexibilité accrue des collaboratrices et collaborateurs.

1.2. Quelles procédures particulières ont été mises en place ?

Les plans de protection dans les immeubles (collèges, administratifs), les infrastructures sportives, les piscines. L'adaptation des plans de nettoyages et la réallocation des ressources humaines. Les tournus télétravail-présentiel pour l'administration de la DDGS. Des processus unifiés de commandes de matériel avec la chargée de sécurité.

1.3. *Qui a géré la crise et comment ?*

Une cellule de conduite a été mise en place avec quelques municipaux et chefs de service, dont le chef de service de la DDGS. Ensuite, le chef de service a conduit les actions à la DDGS en s'appuyant sur le comité de Direction de la DDGS et les chefs d'exploitation.

1.4. *Les prestations à la population ont-elles pu être maintenues ?*

Toutes les prestations ont pu être maintenues, sauf quand il n'y avait pas l'autorisation d'ouvrir les installations, les piscines notamment.

1.5. *Quelles leçons ont été tirées de cette situation exceptionnelle ?*

La DDGS estime difficile de tirer les leçons d'une situation qui n'est pas encore terminée mais on peut relever une très grande capacité d'adaptation et une réactivité remarquable des collaboratrices et collaborateurs. Les prestations aux usagers ont été garanties dans une situation de crise dans un esprit de solidarité et d'engagement remarquable.

1.6. *Est-ce que des mesures ont été prises ou des processus de travail modifiés dans le cas d'une nouvelle vague ?*

Les plans de continuité des activités sont établis et permettent d'adapter le fonctionnement rapidement en cas de nouvelles vagues.

1.7. *Comment le personnel a-t-il été impacté ?*

Sur le plan professionnel, le personnel a été impacté très différemment compte tenu de la diversité des activités des exploitations de la DDGS. Certains ont été ralentis dans leur travail et ont dû être placés en tournus alors que d'autres ont été sur le front durant toute la période de crise.

Sur le plan personnel, certains collaborateurs ont plus ou moins bien supporté la situation. La rupture des liens sociaux générée par le télétravail n'a pas été facile pour tous. Le middle management a eu un rôle important de soutien et de motivation des collaborateurs alors que le top management avait pour mission de planifier, avec anticipation, l'évolution de la situation en imaginant plusieurs scénarii afin de ne pas être pris de cours.

1.8. *L'expérience du bar à vin (wine truck) sur l'esplanade du Prieuré était-elle prévue avant l'apparition de la Covid ?*

Elle n'était pas prévue et a été initiée dans l'urgence car il fallait trouver une solution pour relancer les activités de vente du vin alors que la cave avait été fermée juste après la sortie du nouveau millésime, ce qui fut un gros coup dur.

L'impact a été très positif. Il n'y a eu qu'une seule plainte d'un citoyen alors que plusieurs dizaines de personnes ont félicité la DDGS pour cette initiative. Sur le plan financier, cette opération a permis de présenter les vins de Pully, d'acquérir de la notoriété et de vendre du vin.

1.9. *Quel a été l'impact sur les locations des salles et refuges communaux ?*

La quasi-totalité des locations a été annulée. En décembre 2020, la perte de chiffre d'affaires n'était pas encore connue.

1.10. *Quel a été l'impact sur les loyers des locaux commerciaux ?*

Des accords ont été trouvés avec tous les locataires commerciaux impactés par la première vague. La DDGS s'est inspirée du projet de loi proposé au niveau fédéral pour le restaurateur, soit 60% de réduction pour les deux mois de fermeture de la première vague, alors qu'une réduction de loyer inférieure, soit 30 % a été proposée aux commerces ayant été restreints dans leurs activités mais pas contraints à la fermeture.

Une baisse similaire a été proposée aux restaurateurs pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021, une nouvelle fermeture leur ayant été imposée par la Confédération, et la Municipalité reste attentive à l'évolution de la situation (Communiqué de presse du 26.03.2021).

3.5. Thèmes choisis par la sous-commission

1. Bâtiments communaux

1.1 Anciens-Moulins

En 2019, la sous-commission avait effectué une visite aux Anciens-Moulins et a souhaité savoir où en était le projet de démolition du chalet et la mise aux normes du local de peinture.

La mise à l'enquête pour la démolition du chalet a été faite et la démolition est prévue début 2021. Quant à la mise en place du local de giclage de peinture, elle devrait être finalisée en 2021.

1.2 Locaux vides de la Commune

- *Grand-Rue 1-3*

Un avant-projet est en cours pour le déplacement du restaurant du Prieuré. Ce local sera provisoirement mis à disposition d'artistes pour des petites expositions. La première exposition devrait démarrer en juin 2021.

- *Anciens locaux de l'ORPCI 80 m²*

Une étude chiffrée a été réalisée pour la transformation de l'espace en deux appartements pour personne à mobilité réduite.

- *C.-F. Ramuz 73 Anciens locaux de l'Office des poursuites 250m²*

Ils sont vides pour le moment, mais devraient être utilisés provisoirement par les écoles puis par l'administration communale en cas de validation du projet de l'hôtel de Ville

- *Rue du Croset 1*

Ce local a été reloué en début d'année 2021.

Il n'y a pas d'autres locaux vides.

Le manque à gagner se chiffre à :

Grand-Rue 1-3 : CHF 34'204.00

Rue du Croset : CHF 12'996.00

C.F. Ramuz 73 : CHF 75'432.00

Total : CHF 122'632.00

1.3 Refuges communaux : Pourquoi n'est-il pas possible de les louer en juillet et août ?

La DDGS répond que c'est la seule période où elle peut faire des travaux et qu'elle n'a pas les ressources humaines disponibles en période de vacances. Par ailleurs, les concierges sont occupés par les grands nettoyages en cours dans les collèges. Toutefois, une nouvelle organisation devrait permettre la location des refuges sur une partie de l'été dès 2022.

2. Mise en location des appartements aux Boverattes

La sous-commission s'est enquis de la procédure suivie pour l'attribution des logements aux Boverattes.

La DDGS a participé aux séances d'attribution des logements et s'est assurée du respect strict des clauses du DDP.

Les règles d'attribution découlent du Droit de superficie négocié avec la Vaudoise assurance (art. 6 let. d) et de ses annexes, ainsi :

- « Les logements seront prioritairement destinés :
 - aux familles résidant à Pully,
 - aux personnes exerçant une activité sur le territoire communal ou

- aux personnes qui ont moins de 30 ans et ont précédemment résidé pendant au moins 10 ans sur le territoire de la Ville de Pully »

• « La première mise en location et le choix des locataires auront lieu sous forme de souscription organisée conjointement par le superficiaire et le superficiant, qui veillera à ce que les conditions d'attribution soient respectées. »

Afin de réaliser l'attribution des logements dans le respect des règles contenues dans plusieurs documents complexes, la DDGS a préalablement élaboré une marche à suivre validée par la Vaudoise et le Comptoir immobilier (critères d'attribution prioritaires (DDP) et critères secondaires liés au taux d'occupation des logements, etc.).

La commercialisation des appartements a débuté le 1er juin 2020, sans date de fin, afin de permettre le remplissage des 123 logements avec des personnes répondant aux critères du DDP.

Plusieurs séances ont été organisées au mois de juin et juillet dans le but de trier et valider les dossiers de candidatures. Dans un second temps, ces séances se sont transformées en séance d'attribution des logements. Par la suite, toutes les validations et attributions ont été réalisées par correspondance entre la DDGS et le Comptoir immobilier.

La DDGS a validé chaque dossier et chacune des attributions de logement en veillant au respect des conditions du DDP.

Elle a soutenu le personnel communal et les locataires d'un immeuble de la Ville de Pully, ainsi que certains citoyens en situation particulière (destruction de leur immeuble, résiliation de l'entier des baux d'un immeuble d'habitation par le bailleur).

La DDGS a renseigné et fourni des informations aux candidats sur toute question en rapport avec le projet. Elle a mis en place avec la DJAS une assistance pour les personnes peu informatées (notamment les seniors) afin de les accompagner dans leur inscription en ligne.

En date du 7 août 2020, 92 % des logements avaient déjà été attribués. Début 2021, seuls deux ou trois appartements pour seniors n'avaient pas encore trouvé preneurs.

Conformément aux conditions du DDP, la Vaudoise doit payer sa rente dès les premières locations. Toutefois, la participation de la Ville de Pully à la dépollution des sols réduira d'autant le premier versement, ainsi la première rente partielle sera encaissée en 2021.

Le projet de garderie d'une trentaine de places aux Boverattes est suivi par la DJAS. L'ouverture est prévue début 2021.

3. Gestion des forêts communales

1.1 Contexte

L'exploitation des forêts communales est assurée par 1 chef d'exploitation, 2 ouvriers qualifiés et 2 apprentis.

La loi fédérale impose de ne pas diminuer la surface de la forêt. Pully gère 103 ha de forêt, celle-ci couvre entre 1/5 et 1/6 de la surface de la Commune. Les forêts pulliéraines sont des forêts urbaines, 90 % sont cadastrées en forêts de protection qui ont pour rôle la stabilisation des sols. Le droit de coupe est de 800 m³.

L'exploitation de la forêt consiste à mettre en œuvre les lois fédérale et cantonale. Le canton de Vaud est subdivisé en 15 arrondissements forestiers placés sous la responsabilité d'un inspecteur forestier. Pully fait partie du 5^e arrondissement. Les arrondissements sont subdivisés en triages forestiers dirigés par un garde forestier. Pully, Paudex, Belmont, Savigny et Lutry constituent un triage forestier. Le garde forestier est à Lutry. Des séances de triage ont lieu deux fois par année.

A Pully, le dernier plan de gestion de la forêt datait de 1961. Il a été mis à jour durant l'année écoulée et un nouveau plan de gestion pour les 11 prochaines années sera prochainement validé par la Municipalité.

1.2 Développement de l'exploitation

L'exploitation forestière est en plein boom depuis 5 ou 6 ans. Le refuge forestier de la Chenaule a été rénové et agrandi. Plusieurs types d'activités ont été développés : l'accueil en forêt, l'aménagement d'un sentier didactique, la vente de produits dérivés. Une grande partie de la production (environ 90%) est valorisée sur place notamment par la vente directe de plaquettes et de bois de feu, y compris en self-service avec paiement par Twint. Le reste est vendu à des grossistes. Le bois suisse est en général scié à l'étranger. Les scieries achètent à bon prix les résineux et les hêtres. Les prestations à l'interne se développent aussi comme la fabrication de tables, bancs, chaises pour les écoles, ce qui évite des achats externes.

1.3 Site internet

Un site internet des forêts de Pully a été préparé avec présentation du rôle de la forêt, la location des refuges, les balades et la vente en ligne. Le site a ouvert en février 2021 : forets.pully.ch.

1.4 Mandats de prestation

A Pully, 30 ha de forêts sur 22 propriétés appartiennent à des privés. La Commune étudie la possibilité de conclure des mandats de prestations qui proposeraient d'entretenir ces forêts en échange de la possibilité de vendre le bois. Cela permettrait de mieux amortir les infrastructures.

1.5 Forêt durable et biodiversité

Des projets de biotopes ont été subventionnés par l'État. Des étangs ont été aménagés à Volson sous le refuge en collaboration avec le Groupement herpétologique de Lausanne afin de préserver un milieu dans lequel vivent des espèces menacées comme les grenouilles rousses, vipères, couleuvres d'Esculape ou lucanes cerf-volants. Pour éviter le braconnage, il n'est pas fait de publicité pour ces projets.

Les forêts de Pully étant essentiellement des forêts de protection, seul 10 % sont voués à la protection biologique. Des « ilots de sénescence » sont définis, ces zones sont préservées, de vieux sujets sont laissés intacts. Les bois morts sont bons pour la biodiversité, les insectes et les champignons. Des « arbres habitats » ont aussi été sélectionnés.

Le réchauffement climatique rend la gestion de la forêt plus complexe. L'évolution est beaucoup plus rapide que prévu. Certaines variétés comme le hêtre, le frêne et le sapin blanc sont plus sensibles à la sécheresse, aux champignons et aux bostryches. Il n'y a pas d'utilisation de produits phytosanitaires en forêt.

Pour la sous-commission DDGS, Anne Viredaz Ferrari

4. Direction des travaux et des services industriels (DTSI)

4.1 Introduction

La sous-commission était formée de trois commissaires, soit Madame Léna Lio et Messieurs Michel Aguet et Pierre Zappelli. Etant donné la situation Covid 19, la séance avec la DTSI a eu lieu par l'intermédiaire du logiciel Zoom dans de très bonnes conditions. La séance s'est déroulée avec la participation de Messieurs Marc Zolliker, Conseiller municipal et de Thierry Lassueur, Chef de service.

	Objets	Participants
Le 21 octobre 2020	Séance de préparation des questions	Léna Lio, Pierre Zappelli et Michel Aguet
Le 23 novembre 2020	Séance de travail avec les représentants de la Commune	Léna Lio, Pierre Zappelli et Michel Aguet rapporteur

4.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

Préavis n°	Titre	Prévision de bouclage
03-2017	Renouvellement et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019. Crédit demandé : CHF 965'000.00	2020
10-2017	Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux-réfection de la chaussée- création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers - crédit demandé CHF 1'370'000.00	2020
17-2017	Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées Crédit demandé CHF 4'711'000.00 (CHF 3'471'000.00 POUR DTSI)	2020
06-2018	Chemins de la Métairie et du Pont du Diable Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains Crédit demandé CHF 3'588'000.00	2020
05-2010	Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) - Frais d'études (1ère phase d'un montant de CHF 2'795'000.00, 4 ETP supplémentaires - Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif »	2021
06-2016	Bd de la Forêt et arrêt du bus Val-Vert - Crédit demandé CHF 9'905'760.00	2021
03-2019	Quartier des Boverattes Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers Crédit demandé CHF 3'430'000.00	2021
08-2019	Renouvellement des horodateurs - Crédit demandé CHF 126'000.00	2021
10-2019	Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier - Crédit demandé CHF 1'327'000.00	2021

02-2017	Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021 - Crédit demandé CHF 1'500'000.00	2022
07-2018	Mesures d'assainissement du bruit routier Crédit demandé CHF 1'410'000.00	2022
08-2018	Conservation des ouvrages d'art - phase 2 Crédit demandé: CHF 900'000.00	2022
13-2018	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1 - Crédit demandé CHF 4'635'000.00.	2022
09-2019	Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches - Crédit demandé CHF 870'000.00	2022
02-2019	Chemins des Vignes et du Pré de la Tour Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain Crédit demandé CHF 4'793'000.00	2023
11-2020	Rue de la Poste et av. Samson Reymondin Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully Crédit demandé CHF 9'370'000.00	2024
16-2020	Requalification du ch. du Ruisselet Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage publique au ch. du Ruisselet Crédit demandé CHF 870'000.00	2024
01-2019	Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage Crédit demandé CHF 2'793'000.00	2027

4.3 Thèmes transversaux

1. La COVID-19

Covid 19 : Quelles ont été les dispositions que vous avez dû mettre en place et que vous devrez mettre en place pour la deuxième vague du Covid pour assurer la continuité du service tant au niveau des bureaux, des ateliers que du terrain et des réseaux ? Qu'en est-il en ce qui concerne les fournisseurs et les sous-traitants ? Quels sont les impacts tant sur le personnel que sur l'avancement des travaux ? Quels sont les impacts financiers à attendre pour la DTSI ?

Dès fin février, tandis que les signes d'une propagation importante en Suisse du covid-19 se faisaient sentir, la DTSI, comme les autres directions, a rapidement mis en place des **plans de continuité**, permettant de préparer chaque entité à de possibles limitations de leurs activités, voire à un confinement.

Le 16 mars, tout comme le reste de l'administration communale, la DTSI a mis en application son plan de continuité de façon à respecter les mesures strictes de confinement imposées par la Confédération et le Canton, tout en assurant les tâches **vitales** pour la population.

Les **services d'exploitation** (voirie, eau, électricité, assainissement et STEP) ont fonctionné par tournus en équipes restreintes (équipes de 6 personnes à la voirie, de 1 à 2 personnes dans les autres services d'exploitation), afin d'assurer les tâches vitales (ex. : vidange des écopoints, contrôle des réservoirs et autres organes essentiels du réseau d'eau, contrôle de la qualité de l'eau, réparation des ruptures de conduites et des pannes d'électricité, maintien du fonctionnement de la STEP, etc.). Les tâches secondaires (ex. : travaux

d'entretien courants des réseaux et de la STEP, désherbage, travaux de maçonnerie, remplacement des compteurs, réalisation de nouveaux raccordements aux réseaux, travaux de renouvellement des réseaux sur les chantiers, etc.) ont été arrêtées durant le pic du confinement, pour être réactivées progressivement jusqu'à une reprise normale et complète autour du mois de juin.

Le **personnel administratif** (cadres, bureau technique, secrétariat, service du comptage) a quant à lui massivement télétravaillé dès le 16 mars, ce qui a été rendu possible sans grandes difficultés grâce à l'excellente infrastructure informatique dont dispose la Ville de Pully (postes virtuels, etc.). La plupart des tâches ont pu être maintenues, moyennant toutefois, ici ou là, la reconfiguration de certains processus (ex. : traitement du courrier physique).

Les **chantiers communaux**, sous l'impulsion le plus souvent des entreprises de génie civil elles-mêmes, ont été pour la plupart stoppés durant quelques jours ou semaines, avant que les règles à respecter ne se clarifient et que les processus de travail et équipements (masques, gel, etc.) ne soient adaptés. Durant ces quelques semaines d'arrêt des chantiers, les collaborateurs du bureau technique n'ont toutefois pas interrompu leur travail, qu'ils ont effectué majoritairement à domicile, sur des tâches adaptées au bureau (réalisation de plans, métrés, décomptes, etc.).

Depuis le 16 mars et jusqu'à ce jour, comme c'est le cas dans les autres directions, les collaborateurs de la DTSI ayant des tâches administratives doivent, dans la mesure du possible, pratiquer le **télétravail**. Entre les deux vagues pandémiques, soit entre juin et octobre, un certain assouplissement a néanmoins été donné à ce niveau-là (télétravail encouragé, mais non imposé).

2. L'impact du référendum sur le taux d'imposition

Impact du déficit Communal 2020 : Suite au refus de l'augmentation de l'impôt communal par les citoyens pulliérens, quelles sont les conséquences sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la DTSI ? Des activités et des projets ont-ils dus être reportés ? Une analyse des prestations de la DTSI a-t-elle été entreprise pour répondre à ces préoccupations ?

Le Conseiller Municipal Marc Zolliker a répondu que la Municipalité a décidé de répondre d'une façon commune à ces questions.

4.4 Thèmes choisis par la sous-commission

1. Présentation de l'état de la situation du Préavis 06-2016 Boulevard de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert - Crédit demandé CHF 9'905'760.00.

Cet important chantier dont la durée s'est étendue sur plusieurs années étant donné sa complexité a été achevé en septembre 2020 avec les dernières interventions de marquage des routes.

Un nouveau rond-point a été aménagé en liaison avec le terminus TL de Valvert. Les arrêts baignoire des bus ont été supprimés et remplacés au profit d'une gestion coordonnée entre le trafic public et privé.

Un trottoir a été aménagé tout le long du côté sud du Boulevard de la Forêt. Il est fait état d'un nouveau mur de protection privé au virage du Boulevard de la Forêt situé le long du nouveau trottoir faisant verrou et qui de plus a été tagué. Une végétalisation devrait

permettre d'atténuer cet impact mais devrait être négociée avec les propriétaires. Au chemin des Bouvreuils un nouvel éco-point a été aménagé.

- La liste des travaux principaux effectués en 2020 est la suivante :
 - Fraisage des enrobés provisoires et pose des revêtements définitifs sur les trottoirs et la chaussée ;
 - Réalisation de la couche de roulement en structure percolée à l'interface multimodal de Val-Vert ;
 - Réalisation des marquages définitifs.
 - Extension Bouvreuils

Sur le plan financier le décompte au 23.11.2020 se monte à CHF 9.281.528. La prévision de dépenses en clôture de Préavis est estimée à CHF 9.693.700 soit une non-dépense de CHF 212.060. Le décompte définitif sera présenté en 2021.avec l'obtention des différentes subventions.

2. Présentation de l'état de la situation du Préavis d'étude 01-2019 Réaménagement de l'Av. de Lavaux, de l'Av. du Tirage, du Ch. Des Roches, de la Clergère et d'une partie de l'Av. de Rochettaz - crédit demandé CHF 2'793'000'00

Ce Préavis d'étude doit conduire à la mise à l'enquête ainsi qu'aux appels d'offres pour le réaménagement de l'Avenue de Lavaux parcourue quotidiennement par 14.000 véhicules et ceci en relation avec l'arrivée des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). L'Avenue du Tirage sera également mise en deux sens pour le trafic public en l'état.

Dans le cadre du réaménagement complet du carrefour de la Clergère il est prévu de démolir la verrue dite < Maison jaune >.

S'agissant du giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, une mise à l'enquête et une construction d'un aménagement en dur sont prévus en 2021. La Municipalité présentera un préavis au Conseil communal à ce sujet. Il est à ce jour programmé pour la fin du 1^{er} semestre 2020. La phase expérimentale en cours a permis de confirmer le bon fonctionnement de cet aménagement et de révéler les améliorations qui pourront être apportées à l'ouvrage définitif, vis-à-vis de la sécurité notamment.

Les trois principales étapes d'étude réalisées en 2020 ont été :

- examen préalable Etat de Vaud, positif, avec 39 demandes de modifications, dont 3 n'ont pu être intégrées.
- étude sur le concept et le dimensionnement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux routières (mandat Holinger)
- journée de communication avec séance publique d'information 100% digitale le 16/09/2020

Les négociations autour des emprises avancent positivement dans 12 cas, et sont un peu plus difficiles dans 2 cas

L'Etat des dépenses au 23.11.2020 est le suivant :

- CHF 1'195'221 TTC engagés, soit 60% des montants provisionnés par le préavis pour la phase 32 « Etudes de projet » (CHF 1'992'000 TTC), ou encore 46 % du montant total du crédit d'études (CHF 2'593'000 TTC).
- CHF 812'755 TTC facturés au 31/10/2020, soit 68% du montant engagé
- Aucun dépassement n'est attendu en fin d'études (tendance à ce jour : non-dépenses).

3. La presse s'est faite l'écho d'une condamnation des SI Lausanne à rendre à ses clients 34 millions de frs indûment facturés sur 2009 et 2010. Sachant que le litige est lié à un prix de l'énergie trop élevé, eu égard au prix du marché, qu'en est-il par rapport à la situation de Pully, partenaire de REcom ?

La facture d'électricité comporte trois composantes l'énergie (KWh), le transit de cette énergie sur les réseaux électriques des divers niveaux de tension des producteurs jusqu'aux clients (timbres de transit des KWh) et finalement l'ensemble des taxes fédérales dont la TVA, cantonales et communales prélevées sur chaque KWh.

Le litige concernant la Ville de Lausanne par ses SI portant uniquement sur la composante de l'énergie ne concerne donc pas Pully qui est partenaire de la Société cantonale Recom. Donc seuls les timbres de transit des niveaux de tensions des réseaux lausannois alimentant Pully nous concernent et font l'objet d'une surveillance du régulateur fédéral soit l'Elcom.

Cette décision de l'Elcom porte sur les tarifs d'énergie et non d'acheminement ; elle n'a donc pas eu d'influence sur le timbre facturé par SiL à Pully

4. Qu'en est-il de l'avenir de RECom? Plusieurs clients des SIPully se plaignent de la confusion dans le courrier et les factures entre les identités SIPully et RE ? Il semble que des directives plus claires seraient souhaitables.

La société REC est une Société de commercialisation et de facturation de l'électricité créée par Romande Energie (RE) avec plusieurs partenaires vaudois dont la Ville de Pully. Pully est représentée dans les organes de la REC et participe à un groupe de travail concernant les réflexions en cours suite au retrait il y a quelques années déjà de la Ville de Lausanne, de Bussigny et bientôt de Romanel qui vont rejoindre RE et du Service Intercommunal SIE regroupant les Communes de Renens, Ecublens, Crissier et Chavannes qui désirent devenir acteurs indépendants sur le marché. On constate donc que sous la pression du marché et la menace d'une libéralisation totale du marché de l'électricité les fronts bougent passablement :

- Suite aux sorties de REC de Bussigny, et bientôt Romanel et SIE, il y a des réflexions en cours sur l'avenir de la société entre RE et les partenaires restants.
- L'idée est de pérenniser ce qui a été établi, car nous sommes très satisfaits du partenariat (prestations de qualité à des tarifs concurrentiels), tout en faisant évoluer le partenariat vers plus d'autonomie et de flexibilité pour chaque partenaire.
- Des solutions très intéressantes se dessinent. Elles sont pour le moment au stade des intentions, et seront discutées ces prochains mois.

Il est important que Pully suive de prêt les stratégies futures à adopter afin d'offrir à la population pullliérane une électricité sûre, fiable, respectueuse de l'environnement et à coût compétitif.

A la connaissance de la DTSI et selon le call center de RE, aucune plainte de ce type n'a été dressée spontanément par les clients. A savoir toutefois que l'organisation du domaine de l'électricité et la tarification sont des sujets compliqués (de manière générale, pas particulier à Pully). Les notions de « timbre », « énergie », « taxes publiques », « tarifs de reprise du courant », « garantie d'origine » sont mal comprises du grand public.

5. Bilan d'exploitation et de satisfaction du nouvel éclairage public LED. Il a été constaté des pannes de lampadaire. Quelle est la fréquence des contrôles de l'éclairage public ?

La ville de Pully comporte 2329 points d'éclairage public. Au cours des dernières années 620 lampadaires ont été équipés d'éclairage type Led à très basse consommation d'électricité. La consommation d'électricité pour l'éclairage public a passé au cours des dernières années de 1million 130 KWh à 600.000 KWh soit une réduction de moitié.

Une réalisation recourant à des Led a été mise en service au Sentier du Lycée. L'intensité de l'éclairage est réduite à 20 % en temps normal et s'amplifie à 100 % grâce à des capteurs de mouvement pour une durée de 10 secondes pour des véhicules et de 45 secondes pour les piétons.

Cette procédure permet non seulement une économie supplémentaire d'électricité mais contribue également à la limitation de la pollution lumineuse.

Les contrôles périodiques et les remplacements d'ampoules sont effectués une fois tous les 5 ans sur les axes principaux et à la demande des habitants sur les axes secondaires.

Avec la multiplication des sources lumineuse Led on se dirige vers des durées de vie plus élevées qu'avec les ampoules à gaz puisqu'on parle de durées de 20.000 à 30.000 heures voir plus.

- Stratégie d'entretien curatif et préventif :
 - de manière générale : contrôle systématique tous les 5 ans;
 - remplacement systématique des sources lumineuses tous les 4 ans sur les axes principaux (Lavaux, Guisan, Vevey, Dessertes, Ramuz, Forêt, Rennier, Rochettaz, Mts-Pully).
 - sur les autres axes : remplacement curatif des sources lumineuses (lors de constat ou plaintes)
- Secteurs avec de pannes en 2020 : Port, Davel
- Principaux secteurs où l'éclairage doit encore être modernisé : entre autres : parking piscine (en cours), sentiers Carillon et Eglise (en cours), sentier Lutins (préavis Vignes) Poste-Reymondin (préavis Poste), axes principaux (PP8, Rennier)
- Consommation EP :
 - 2010 : 1'131'720 kWh
 - 2015 : 661'403 kWh
 - 2017 : 634'684 kWh
 - 2019 : 618'108 kWh

6. L'introduction du système d'égouts séparatif a l'avantage essentiel de résoudre les problèmes de crues de pluie aux stations d'épuration. On souhaite savoir quelles sont les proportions du territoire Communal équipé en égouts séparatifs actifs et passifs

On signale que, fréquemment, les égouts dégagent des odeurs désagréables. A quoi est-ce dû ? Un problème d'odeurs d'égout est notamment signalé à proximité du quai de la grue de lavage au Port de Pully :

- 74 % des biens-fonds en séparatif (nb : basé sur nombre de parcelles avec équipements privés en séparatif/séparatif effectif)
- 72 % du réseau en séparatif ; 52 % du réseau en séparatif effectif (nb : basé sur nombre de parcelles raccordées à des collecteurs séparatifs/séparatifs effectif)

- Le taux de séparatif effectif (BF séparatif sur réseau séparatif effectif) se situe à 44% ou 56% selon qu'on considère ou non les parcelles qui ne sont pas raccordées au réseau d'eaux claires (ex : raccordement EC au lac)
- Les signalements d'odeurs sont rares et généralement alors liés à des situations particulières sur fonds privés. Lieu et date des principaux signalements d'odeurs en 2020 : Paudèze : pollution par hydrocarbure en janvier 2020, équipements privés d'un bien-fonds de la rue du Centre.
- Pas d'odeurs signalées à ce jour à la DTSI près de la grue du Port. Des investigations seront menées suite à la remarque de la commission. Sources possibles :
 - Surverse du collecteur EU des rives du Lac sur un collecteur d'évacuation des eaux claires situés dans les enrochements à proximité de la grue. Il est possible que les odeurs remontent dans ce collecteur et se répandent par la grille d'évacuation des eaux située au pied de la grue.
 - Problème de raccordement des WC ou du snack, déchets/animaux morts en décomposition dans les enrochements, stagnation d'eau, de déchets dans la grille d'évacuation des eaux de pluie au pied de la grue, odeurs provenant des WC tout simplement, etc.

7. Quelles sont les réalisations 2020 dans le cadre de « Pully Cité de l'énergie »

La liste des réalisations 2020 est la suivante :

Seconde édition du programme Ecowatt

Au 23.11.2020, plus de 260 subventions octroyées pour un montant de CHF 97'000.-. A cela s'ajoutent CHF 23'500.- engagés pour l'action Appel d'offres groupé.

Appel d'offres groupé (AOG) : organisation et résultat très probablement péjoré en raison du covid-19. Plus de 140 personnes pour la 1^{ère} conférence du 2 mars 2020 avec 60 inscrites pour la 2^{ème} séance prévue le 24 mars 2020. Situation après Covid : 20 personnes seulement participent à la 2^{ème} séance décalée au 30 juin. Résultat 8 projets participants à ce stade (au 23.11.2020).

Semaine Equiwatt

857 ampoules LED vendues en fév. (+30 % vs 2019).

Ventes pour la semaine du 26 au 31 octobre pas encore connues.

Pommeau douche économe

Projet lancé en juin 2020 avec clôture le 31 décembre 2020 - 225 pièces vendues à ce jour.

Extension collège Principal, Annexe Ouest

Intégration des aspects énergétiques (standard bâtiment 2019) et d'adaptation aux changements climatiques (végétalisation, évitement des îlots de chaleur, protection solaire, etc..) dans le règlement et programme du concours.

Electromobilité

Projet d'installation de 4 bornes de recharge électrique publiques de 22kW (recharges semi-rapides). 2 bornes au parking du Port et 2 bornes au parking du centre sportif de Rochettaz.

Chauffage à distance alimenté par l'eau du lac au Sud de Pully

Lancement d'une nouvelle étude de faisabilité en lien avec le site du Gymnase de Chamblandes.

Association « Aujourd'hui »

Annulation de la journée participative sur la transition énergétique et écologique en raison du covid-19.

La Municipalité a en son temps effectivement convenu d'un accord avec Romande Energie, par lequel cette société a équipé le toit du collège des Alpes d'une centrale solaire, en l'échange d'un droit d'utilisation. Cette collaboration s'est toutefois arrêtée là. Pour

l'équipement d'autres bâtiments, d'autres solutions pourront être envisagées, les conditions dans ce domaine ayant beaucoup évolué ces dernières années : baisse des prix des panneaux, nouveaux modèles de valorisation de l'énergie produite (ex. : autoconsommation, regroupements pour la consommation propre), etc.

8. Le Pont provisoire du chemin du bord du Lac à l'embouchure de la Vuachère présente une faiblesse de la chaussée. Sachant que la Ville de Lausanne est maître d'œuvre, quand ce Pont hautement fréquenté par les piétons sera-t-il remplacé et à quel coût pour la Commune de Pully.

L'ouvrage provisoire continue d'être opérationnel, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Le dossier d'enquête est finalisé et est en cours de signature auprès des 2 municipalités (Lausanne et Pully). Il sera par la suite transmis au Canton (DGE-Eau) qui se chargera de la publication, de la levée des oppositions si nécessaire et de l'octroi du permis de construire (procédure LPDP). L'enquête est planifiée pour fin 2020-début 2021. Le début des travaux est prévu pour avril 2021 pour une durée de 3-4 mois.

Le préavis, indépendant de l'enquête, est planifié début 2021 (séance du 17 février au CC). Le montant total des travaux pour Pully est estimé à CHF 700'000.00. Des appels d'offres sont en cours et préciseront le crédit final demandé au CC.

Montant de la renaturation : CHF 250'000.00 subventionné à un taux jusqu'à 95%

Montant de la sécurité contre les crues : CHF 40'000.00 subventionné à 60%

Les montants subventionnés seront encore précisés dans le préavis.

En préambule les maitres d'ouvrages sont pour :

- la passerelle piétonne (50% Pully - 50% Lsne-route)
- la sécurisation contre les crues (50% Pully - 50% Lsne-eau)
- la renaturation - partie lacustre (100% Pully)
- le sentier des rives du lac - partie terrestre (100% Pully)

4.5 Visites

Eu égard aux circonstances liées à la Covid 19, aucune visite n'a été effectuée.

Pour la sous-commission DTSI, Michel Aguet

5. Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE)

5.1 Introduction

La sous-commission est composée de trois commissaires : Sébastien Fague (PLR), Géraldine Padez (AdC) et Lucas Girardet (Verts).

Elle s'est réunie à 3 reprises, les 16 novembre (préparation des questions et de la rencontre avec le Service de l'Urbanisme et de l'environnement), 15 février (discussion autour de notre rencontre et affinage des points traités), le 12 avril (rédaction des vœux et suite du travail). Elle a été reçue le 11 janvier 2021 à la Damataire par M. Leuba, Municipal, M. Daucourt, Chef de service.

5.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

Préavis N°	Titre	Crédit alloué CHF	Communication au Conseil communal, bouclément Remarques.
09 - 2009 (DUE)	Crédit d'étude pour les projets PPA « Ramuz-Tirage », PPA « Tirage-Gare », Réaménagement de la pl. de la Gare	363'000.00	Prévision : 2021
05 - 2010 (DUE + DTSI)	Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully	2'795'000.00	Prévision : 2021
11 - 2014 (DUE + DTSI)	Elaboration du PQ « Vallon de la Paudèze »	355'000.00	Prévision : 2021
22 - 2014 (DUE)	Création d'un Hôtel de ville. Assainissement et extension de la Villa romaine. Requalification des espaces publics. Elaboration d'un plan de quartier. Organisation d'un concours d'architecture.	830'000.00	Prévision : 2022 Concours d'architecture terminé. Conserver ce crédit ouvert pour le plan de quartier.
01 - 2015 (DUE)	Réorganisation des locaux de la Vigne	2'760'000.00	Prévision : 2022 Locaux cave terminés. Conserver ce crédit ouvert pour la capite et les locaux de dégustation.
06 - 2016 (DTSI + DUE)	Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert. Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la ligne de contact, construction d'une interface multimodale, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles	9'905'760.00	Prévision : 2021 Sera bouclé par DTSI Part de crédit gérée par la DUE : CHF 1'742'040.00
19 - 2016 (DDGS + DUE)	Eglise du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur	696'400.00	Bouclé : 2020 Communication 11 - 2020 695'928.95
01 - 2017 (DUE)	Poste de Police Est Lausannois.	2'450'000.00	Bouclé : 2020 Communication 06 - 2020 2'449'897.10

	Mise en conformité du bâtiment selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV)		
04 - 2017 (DUE)	Parc Guillemin. Mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs de Parcs et promenades	1'258'000.00	Bouclé :2020 Communication 12 - 2020 1'190'677.05
06 - 2017 (DUE)	Centre sportif de Rochettaz. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage	3'420'000.00	Prévision : 2021 Etude du projet d'exécution en cours.
11 - 2017 (DUE)	Rue du Village (tronçon Est) Secteur gare/Clergère Sud Construction d'un chemin piéton public	3'560'000.00	Prévision : 2021 Etude du projet d'exécution en cours.
10 - 2017 (DTSI + DUE)	Chemins du val d'Or et du Coteau. Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuations des eaux - réfection de la chaussée - création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers	1'370'000.00	Bouclé : 2020 par DTSI. Communication 13 - 2020 962'009.88
17 - 2017 (DTSI + DUE)	Chemins du Préau et des Osches, avenues C.F. Ramuz et des Collèges. Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains. Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel. Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées	4'711'000.00	Sera bouclé par DTSI Part de crédit gérée par la DUE : CHF 410'000.00
12 - 2018 DUE	Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine Demande de crédit d'étude	2'220'000.00	Prévision : 2022
16 - 2018 DUE	Entretien des aménagements paysagers Etape 2 Réaménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord et réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully »	1'840'000.00	Prévision : 2021
18 - 2018	L'Octogone- Théâtre de Pully Mise en conformité et rénovation du foyer	1'175'000.00	Prévision : 2021 Conserver ce crédit ouvert pour éventuels travaux ECA
15 - 2019	Site du Collège Principal Révision du plan d'affectation « Collège Principal » Organisation d'un concours d'architecture	900'000.00	Prévision : 2022
04 - 2020 (DUE)	Home Ecole de Pully aux Mosses Mise en conformité et rénovation	5'750'000.00	Prévision : 2023
09 - 2020 (DUE)	Centre sportif de Rochettaz Rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant B en gazon synthétique	2'150'000.00	Prévision : 2022

11 - 2020 (DTSI + DUE)	Rue de la poste et av. Samson Reymondin Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la ville de Pully	9'370'000.00	Prévision : 2025
12 - 2020 DUE	Bâtiments du Prieuré 2a et 2 Travaux de rénovation et de transformation en vue de la création d'un Hôtel de Ville	15'190'000.00	Prévision : 2025
13 - 2020 DUE	Villa romaine de Pully Demande de crédit d'étude pour les travaux d'assainissement, le maintien des activités muséales et l'intégration de la Cave communale - Constitution d'une fondation de recherche de fonds	1'258'000.00	Prévision : 2024
14 - 2020 DUE	Adoption du plan d'affectation « Prieuré - Villa romaine » et de son règlement		

5.3 Thèmes transversaux

La sous-commission a abordé les thèmes ci-dessous.

1. La COVID-19

Cette thématique fait l'objet d'un traitement présenté sous DAGF.

2. L'impact du référendum sur le taux d'imposition

Cette thématique fait l'objet d'un traitement présenté sous DAGF.

5.4 Thèmes choisis par la sous-commission

1. Thème en lien avec les permis de construire

Quel processus a été déployé au sein de la DUE lors de la validation des plans ayant conduit à la problématique de l'utilisation disproportionnée des toits dans le dossier des Boverattes ? Comment est étudiée la 5ème face des bâtiments lors des permis de construire ? Où en est le dossier suite aux révélations faites dans la presse et les propositions de négociations municipales avec les mandataires ?

a. Le processus habituel de contrôle a permis de mettre en exergue la problématique du traitement des toitures du quartier des Boverattes. Dans le cas particulier, la DUE s'est inquiétée très tôt de cette dérive, indépendamment de la réaction des riverains. Depuis le début de l'année, plusieurs séances ont eu lieu avec le bureau d'architecte Ferrari, la société Implénia en charge de la réalisation et la Vaudoise, maître de l'ouvrage dans le but de trouver une solution conforme à tous points de vue et, notamment, aux résultats du concours d'architecture et au permis de construire.

Malheureusement, cette tentative de « conciliation » n'a que partiellement abouti, ceci en raison principalement de l'impéritie de la société Implénia. C'est pourquoi, une mise en

conformité de ces installations de ventilation en toiture a été exigée, moyennant une enquête publique complémentaire.

b. Lors des demandes d'autorisation de construire, un plan de toiture est exigé et contrôlé. Le cas échéant des modifications sont demandées avant la délivrance du permis. De plus, nous exigeons qu'avant le début des travaux, le plan d'exécution de la toiture soit transmis pour validation définitive. Cette exigence est inscrite dans les permis de construire. En effet, il est courant qu'entre l'élaboration d'un projet conduisant au permis de construire et son exécution, des modifications interviennent. Il s'agit d'un processus d'évolution tout à fait habituel. Avant les abus de la société Implenia, ce sujet n'a jamais été problématique.

c. Aujourd'hui, La Vaudoise, par l'intermédiaire d'Implenia, a déposé une demande officielle de modification des installations de ventilation sises sur ces toitures. La Municipalité devra se prononcer à l'issue de l'enquête publique sur cette proposition, en tenant compte des oppositions qui ne manqueront pas d'être formulées par les riverains mécontents. A noter que la DUE considère que la solution proposée déroge aux dispositions réglementaires. Nous avons donc imposé que cette dérogation soit mentionnée dans l'avis d'enquête.

Il est demandé pourquoi en cours de chantier il n'était pas possible de stopper les travaux en toiture ?

La DUE a expliqué que les appartements étaient déjà loués.

Par conséquent, les futurs locataires se retrouvaient sans logement si le chantier était stoppé.

Il est demandé pourquoi la DUE n'intervient pas en cours de chantier pour vérifier si les travaux se déroulaient conformément aux plans ?

La DUE répond que la règle veut qu'elle intervienne en fin de chantier et cas échéant si ceux-ci sont non conformes, demande des modifications ou des travaux de mises en conformité.

2. Thème en lien avec les places de jeux.

a. Quelle évolution dans la gestion des places de jeux en 2020 ?

Les Normes européennes en la matière imposent légalement une procédure de contrôle périodique.

Jusqu'à 2020, cette prestation était confiée à des mandataires externes. Cette année un chef d'équipe de Parcs et Promenades a suivi une formation pour effectuer les contrôles techniques liés à la sécurité des installations à un rythme mensuel.

La gestion du végétal accompagnant les places de jeux est également de la compétence de Parcs et Promenades.

Les projets planifiés de création de nouvelles places de jeux sont réalisés ou en phase d'exécution. Des finitions de plantation restent à réaliser à Milliquet sud et le fitness urbain de Milliquet nord est en phase préparatoire d'exécution.

D'autres développements nécessiteraient des préavis motivés par une décision politique d'entreprendre de nouveaux équipements.

De ce fait, l'amélioration des places existantes relève dès lors plus du remplacement 1 pour 1 lié à l'entretien ; à l'occasion d'une obsolescence technique constatée, un renouvellement ou une mise aux goûts du jour peuvent intervenir.

Les pratiques en aménagements urbains tablent souvent sur une proximité idéale des places de jeux de l'ordre d'un rayon d'accessibilité de 200 mètres autour des logements. Après analyse, on voit que ce maillage n'est pas réalisé avec une telle densité aux limites nord et nord-est de la commune.

Néanmoins, pour la majeure partie du reste du territoire communal, l'offre en places de jeux est satisfaisante.

Une suggestion concernant la place de jeux du parc Milliquet est formulée dans le sens d'installer une plus grande voile sur la partie bac à sable étant donné que celle-ci est en plein soleil l'été et qu'il n'y a pas d'arbres ?

Il est répondu que la toile de tente suspendue ne peut pas être installée en raison parfois de vents violents qui pourraient occasionner de gros dégâts et blesser des personnes.

Des solutions sont en cours de réflexions comme par exemples des arbres ou abris en bois.

b. Où en est la mise en œuvre du préavis sur la place de fitness urbain et de terrain de beach-volley ?

La procédure d'adjudication des travaux est en cours. Le chantier devrait débuter en janvier 2021 et se conclure avec des plantations à la fin du printemps 2021.

3. Thème en lien avec l'évolution du plan de quartier Palin-Anciens Moulins.

Cette question est récurrente au sein de la sous-commission mais nous aimons avoir un suivi d'un objet tout au long de la législature et ainsi nous aimerions connaître l'avancée de ce projet en 2020 en lien avec le PA des Anciens-Moulins et du développement de ce quartier.

- Le Plan d'affectation « Vers les Moulins » a fait l'objet d'un examen préalable auprès des services cantonaux entre février 2018 et mars 2019.

- Depuis lors, le projet a nécessité l'élaboration d'études complémentaires afin de répondre aux demandes des services cantonaux. La notice mobilité a été mise à jour, et un concept de protection contre le danger d'inondation a été réalisé. Le plan, le règlement et le rapport d'aménagement (47OAT) ont été adaptés. En parallèle, un dossier foncier a été élaboré avec le géomètre, afin de préparer les nombreuses démarches à régler avec les propriétaires privés en vue de l'enquête publique du PA.

- Le projet de PA adapté a été présenté aux services cantonaux (DGTL, DGE et DGMR) en juillet 2020 lors d'une séance de coordination, comme le prévoit désormais la procédure. Quelques ultimes adaptations portant sur le plan, le règlement et le rapport 47OAT ont été demandées en vue de compléter le dossier pour l'enquête publique.

- Les propriétaires ont également été consultés et informés des dernières modifications, afin notamment d'entreprendre les démarches foncières et conventionnelles indispensables à l'enquête publique du projet.

- La consultation individuelle auprès des propriétaires fonciers a débuté en novembre 2020, auprès des CFF, afin de garantir l'accès au Sud du périmètre. Elle se poursuit avec les autres propriétaires.

5.5 Voeux

Suite à cette rencontre et à l'analyse des dossiers en cours et compte tenu des remarques abordées ci-dessus, la sous-commission de gestion propose à la commission de gestion deux vœux : le premier concernant le règlement des constructions et le deuxième concernant une cartographie accessible des espaces publiques type « place de jeux, qui a été finalement transformé en une observation.

Pour la sous-commission DUE, Sébastien Fague, avec
Géraldine Padez et Lucas Girardet.

6. Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS)

6.1 Introduction

La sous-commission est composée de trois commissaires : Leonardo Kardum, Isabelle Krenger, Sylvie Winkler.

Elle n'a pas siégé en présentiel à cause de problèmes dus au COVID et a travaillé par mail pour élaborer ses questions à la DJAS adressées début octobre.

Deux rendez-vous à la DJAS ont pu être organisés, même si la situation était compliquée et malheureusement, chaque fois, seuls deux commissaires ont pu assister à ces rencontres avec le Municipal Jean-Marc Chevallaz et M. Alain Delaloye. Le 3 décembre : Mmes Isabelle Krenger et Sylvie Winkler. (M. Kardum était occupé à la PC.)

Une deuxième rencontre a eu lieu le 13 janvier 2021 avec Isabelle Krenger et Leonardo Kardum. (Mme Winkler était malade.)

La commission remercie MM. Chevallaz et Delaloye pour tous les renseignements détaillés fournis.

6.2 Préavis terminés et en cours, communications au Conseil communal

<u>Préavis N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédit alloué</u>	
Préavis N° 2-2020	Crédits supplémentaires	CHF 226'100.-	Personnel à remplacer et achats de machines à vapeur pour la désinfection des écoles
Préavis 4-2020	Home des Mosses	CHF 5'750'000.-	travaux en cours en 2021
Préavis 15-2020	PA collège principal Concours d'architecture	CHF 900'000.-	en cours. présentation au printemps 2021
Préavis 17-2020	Crédits supplémentaires	CHF 531'500.-	CHF 382'500.- 1 UAPE bâtiments scolaires

Les communications suivantes ont été passées en revue:

3-2020 : mesures prises dans le cadre de la pandémie

4-2020 : rapport final sur le Quartier solidaire Pully-Sud

5-2020 : Guillemain 7-9-11

9-2020 : installations scolaires à Chantemerle (reporté)

10-2020: construction provisoire à Chamblandes

Projet en cours : le Plan directeur stratégique de la DJAS qui sera finalisé au printemps 2021. Il sera discuté à ce moment-là.

6.3 Thèmes transversaux

1. La COVID-19

Des adaptations permanentes au cours de cette année de crise ont dû être réalisées tant pour le travail du personnel que pour le fonctionnement du service : réinventer la manière de travailler, adapter si possible le travail à domicile, organiser le tournus des présences dans les bureaux, adaptation et occupation des équipes (aux Mosses par ex.), coups de main pour la Hotline et les nettoyages d'autres services, garder le contact avec les habitants ayant besoin d'aide et en fournir si besoin (livraison d'achats), maintenir si possible l'accueil des enfants et des élèves, etc. le tout en devant s'adapter à des règles qui changent souvent. Notons que tout ce travail a permis d'affiner l'élaboration du Plan directeur DJAS.

L'évaluation des coûts engendrés sera fournie par AGF-Finances. Le canton prend en charge certains coûts concernant l'enfance.

La fête des 40 ans du collège Arnold Reymond a dû être reportée, mais une fresque d'anniversaire a pu être réalisée par Cosey.

2. L'impact du référendum sur le taux d'imposition

La réponse sera fournie par l'Administration des finances. Dans ce service, on étudie en permanence la pertinence des prévisions de dépenses, le budget est toujours analysé en finesse, étant entendu que la marge de manoeuvre est restreinte de par les obligations légales particulièrement marquées pour la DJAS et les priorités à donner sur les prestations obligatoires ou non.

6.4 Thèmes choisis par la sous-commission

1. Bilan du travail de l'animatrice socio-culturelle

Un grand travail a été fourni pour le suivi des projets communautaires seniors, fête des voisins, coordinations des passeports vacances, élaboration du Plan directeur DJAS, projet d'agenda numérique prévu pour 2021, aide au dispositif d'entraide COVID etc. La préposée a quitté son poste à la fin de l'année.

2. Obtention du label «Communes en santé »

Suite à l'inventaire des mesures existantes ou envisageables effectué par Unisanté, une validation sera faite au printemps 2021.

3. Utilisation du local Prieuré 4

Cette année perturbée n'a pas permis d'optimiser son utilisation, mais plusieurs pistes sont étudiées, en fonction des projets d'accueil dans d'autres bâtiments scolaires.

4. Travaux au Home des Mosses

Les camps de l'année ont été soit annulés soit réaménagés en formule restreinte, ce qui a permis de tester la formule qui sera proposée pour 2021 pendant les travaux qui doivent débuter en avril 2021 et finir en octobre 2022. Durant les travaux, les activités auprès des enfants seront maintenues sous différentes formes et différents lieux, le personnel sera occupé pour cette mise en oeuvre. Notons qu'il a travaillé à vider le chalet et transporter le matériel là où il sera utile.

5. Ouverture de la garderie des Boverattes

La garderie a ouvert le 4 janvier 2021 selon le planning, 29 places préscolaires sont à la disposition des familles.

6. Réfectoire d'Arnold Reymond

Suite aux problèmes sanitaires, seuls des aménagements provisoires ont été mis en place et le sujet sera repris en 2021.

7. Evolution des projets de la structure AFJ (accueil de jour)

Projets de simplification administrative, optimisation gestion des listes d'attente, facturation, etc... sont encore en cours et finalisés en 2021.

- APEMS : des économies ont été réalisées grâce, notamment, à une nouvelle répartition des ressources et des m2 disponibles d'où un gain de 12 places dans deux structures.

- Très bonne collaboration avec Paudex avec création de 36 places supplémentaires.

- Pendant l'été plusieurs cuisines ont dû être refaites et mises aux normes demandées par le canton. Coûts pris en charge par la commune (DDGS), avec une participation de la Loterie Romande et du fonds Borgeaud. Les travaux ont pu être menés à bien malgré la pandémie.

6.5 Visites

Aucune visite n'a été faite.

Ce dicastère est très dynamique et doit travailler dans toutes sortes de domaines dans une ambiance positive. Mais compte tenu de la situation de crise, des retards ont pu résulter vu la grande charge de travail.

La sous-commission n'a pas décelé de manquements ou de problèmes associés à ce dicastère.

Pour la sous-commission DJAS, Isabelle Krenger